

PREFECTURE DU RHONE

**DIRECTION DES AFFAIRES
DECENTRALISEES**

4ème Bureau
Institutions locales

Affaire suivie par Irène BERENYI
Tél : 04 72 61 66 29
Fax : 04 72 61 66 60
irene.berenyi@rhone.pref.gouv.fr

ARRETE n° 4 188 du 13 AOUT 2009

**Portant modification du périmètre des bureaux de vote
pour la commune de**

SAINT DIDIER AU MONT D'OR

**Le préfet de la région Rhône-Alpes,
préfet du Rhône
chevalier de la légion d'honneur,
officier de l'ordre national du mérite,**

VU le code électoral notamment l'article R.40,

VU l'arrêté préfectoral du 7 juin 1989 portant répartition des bureaux de vote pour la commune de
SAINT DIDIER AU MONT D'OR,

VU la demande du maire de SAINT DIDIER AU MONT D'OR en date du 16 juillet 2009,

SUR la proposition du secrétaire général de la préfecture du RHONE,

ARRÊTE :

Article 1^{er} : Pour tous les scrutins qui se dérouleront à compter du 1^{er} mars 2010, les électrices et électeurs de la commune de SAINT DIDIER AU MONT D'OR seront répartis en 6 bureaux de vote, ainsi qu'il suit :

.../...

N° et siège du Bureau	Répartition des électrices et électeurs de la commune
<p align="center">Bureau n° 1</p> <p align="center">Salle des Fêtes</p> <p align="center">59 avenue de la République</p>	<p>Allée Chantevent – Allée de la Cerisaie – Allée des Cèdres – Allée des Pommiers – Allée du Petit Nice – Avenue du Général de Gaulle – Chemin de Crecy – Chemin des Esses – Chemin des Villas – Chemin du Moulin d'Arche – Chemin du Moulin Galatin – Chemin Ferrand – Impasse de Charrière – Impasse des Villas – Rue de Saint-Cyr.</p>
<p align="center">Bureau n° 2</p> <p align="center">Salle des Fêtes</p> <p align="center">59 avenue de la République</p>	<p>Chemin de l'Indiennerie – Chemin de la Basse Archinière – Chemin de la Ferlatière – Chemin de Plantefort – Chemin de Saint Cyr – Chemin des Barres – Chemin des Epinettes – Chemin des Lavandières – Chemin des Primevères – Chemin du Colin – Chemin du Grand Marin – Chemin du Monteillier – Chemin du Rubillon – Chemin du Vallon – Grimpillon du Monteillier – Impasse de la Haute Archinière – Impasse des Alouettes – Impasse des Rossignols – Route de Saint-Fortunat – Rue de l'Archinière – Rue de la Résistance – Rue Eugène Montagnier – Rue Gabriel Rongier – Rue Paul Chevrel – Rue Pierre Esparcieux – Rue René Venturini.</p>
<p align="center">Bureau n° 3</p> <p align="center">Centre Loisirs et Sports</p> <p align="center">6 rue de la Chèvre</p>	<p>Avenue Pasteur – Chemin de Charrière – Chemin de la Chevrotière – Chemin des Combes – Chemin des Rivières – Chemin du Château – Chemin du Dime – Chemin du Figuier – Chemin du Postier – Impasse de la Chevrotière – Rue du Commandant Israël – Rue du Cimetière.</p>
<p align="center">Bureau n° 4</p> <p align="center">Centre Loisirs et Sports</p> <p align="center">6 rue de la Chèvre</p>	<p>Chemin Creux – Chemin de la Molière – Chemin des Roteaux – Chemin des Seignes (côté pair du n°0 à 34 et côté impair du n°1 à 25) – Chemin du Bois – Chemin du Grapillon – Chemin du Petit Bois – Chemin du Pinet à la Molière – Chemin du Vieux Bourg – Chemin Frédéric Roman – Chemin Vert – Place Abbé Boursier – Place Léonard Peyrat – Place Marc Morel – Route de Champagne – Rue de la Chèvre – Rue du Castellard – Rue du Dôme – Rue Eugène Collonge – Ruelle A. Ballet.</p>

<p style="text-align: center;">Bureau n° 5</p> <p style="text-align: center;">Ecole de St Fortunat</p> <p style="text-align: center;">place Martel</p>	<p>Avenue Ampère – Avenue Gabriel Péri – Chemin de Fontaine Poivre – Chemin de Giverdy – Chemin de la Chapelle – Chemin de la Haute Jardinière – Chemin de la Jardinière – Chemin de la Thomassière – Chemin de Narcel – Chemin de Vide Pot – Chemin des Ardelets – Chemin des Brosses – Chemin des Carrières – Chemin des Eglantiers – Chemin des Essarts – Chemin des Gorges – Chemin des Pinsons – Chemin des Presles – Chemin du Belvédère – Chemin du Bosquet – Chemin du Buyat – Chemin du Chalet – Chemin du Chêne – Chemin du Colombier – Chemin du Lorient – Chemin du Mas – Chemin du Puits – Chemin du Sarto – Cote du Mas – Impasse de la Carrière – Impasse de la Chapelle – Place de la Chapelle – Place Pierre Martel – Rocade des Monts d’Or – Rue de la Carrière – Rue de la Roche – Rue du Mont d’Or – Rue Lazare Basso – Rue Victor Hugo – Ruelle Chapuis – Sentier des Carriers – Sentier du Repos.</p>
<p style="text-align: center;">Bureau n° 6 – Centralisateur</p> <p style="text-align: center;">Hôtel de Ville</p> <p style="text-align: center;">34 avenue de la République</p>	<p>Avenue de la République – Avenue Jean Jaurès – Chemin de Chantemerle – Chemin de Favril – Chemin de la Puisatière – Chemin de la Ronce – Chemin du Méruzin – Chemin de Volange – Chemin des Amandiers – Chemin des Seignes (côté pair du n°36 à 334 et côté impair du n°27 à 333) – Chemin du David – Chemin du Lavoir – Chemin du Pinet – Chemin du Pinet à la Molière – Impasse du David – Route de la Barollière – Route de Limonest – Ruelle Cailly.</p>

Article 2 : Le bureau centralisateur de la commune de SAINT DIDIER AU MONT D’OR est le bureau de vote n° 6, sis à l’Hôtel de Ville – 34 avenue de la République.

Article 3 : Les dispositions du présent arrêté annulent et remplacent celles de l’arrêté préfectoral du 7 juin 1989 portant répartition des bureaux de vote pour la commune de SAINT DIDIER AU MONT D’OR, à compter du 1^{er} mars 2010.

Article 4 : Le secrétaire général de la préfecture du RHONE, le maire de SAINT DIDIER AU MONT D’OR sont chargés de l’exécution du présent arrêté qui sera affiché à la mairie de SAINT DIDIER AU MONT D’OR et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du RHONE.

Fait à Lyon, le **13 AOUT 2009**

Le préfet,
 Pour le Préfet
 Le Secrétaire Général
 René BIDAŁ